

N° 2023-11-13/04 bis

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 NOVEMBRE 2023**

Annule et remplace la délibération n°2023-13-11/04 pour erreur matérielle

Objet : DECISION MODIFICATIVE

Rapporteur : Monsieur John COLLEEMALLAY

<p>DATE DE LA CONVOCATION</p> <p>07-11-2023</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, Le 13 novembre à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>07-11-2023</p>	<p>Présents : M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Elisabeth MORELLI, Mme Isabelle BOURGEONNIER, M. Stéphane TOUVET, Mme Annie SAINSILY, Mme Pierrette MAZERY, Mme Elisabeth VERLY, M. Dejan STANKOVIC, Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI, M. Bruno GUILLON, Mme Catherine LE DANTEC, Mme Véronique HUYNH, M. Christian GASQ, Mme Juliette ESPINOS, Mme Françoise GAULIER, M. Rémy JOURDAN, M. Stéphane VIELLE, Mme Odile GENOVA.</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 29</p> <p>PRESENTS : 25</p> <p>VOTANTS : 22</p>	<p>Excusés représentés : Monsieur Hervé WIOLAND donne pouvoir à Monsieur John COLLEEMALLAY Mme Frédérique SARRAU donne pouvoir à Madame Pierrette MAZERY Monsieur Frank MARQUET donne pouvoir à Madame Véronique HUYNH</p>
<p>DATE DE LA PUBLICATION</p> <p>20-11-2023</p>	<p>Absents : Madame Lorraine WEISS</p>

Mme Elisabeth MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20231120-2023-11-13-04bi-DE
Date de télétransmission : 20/11/2023
Date de réception préfecture : 20/11/2023

2023-11-13/04 bis DECISION MODIFICATIVE

Vu le budget primitif de la commune adopté le 27 mars 2023 par délibération n° 2023-03-27,

Cette décision modificative du budget de la ville a pour objet de modifier les ouvertures de crédits faites au budget primitif.

La modification porte principalement sur le montant du prélèvement obligatoire FSRIF : Fonds de solidarité de la Région Ile de France dont les modalités ont été communiquées et modifiées par décret du 09/05/2023 dernier.

Finalement le montant ouvert au budget de 450 K€ doit être amendé de 122 K€.
BUC, commune favorisée, participe ainsi largement au dispositif de péréquation horizontale.

Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits nécessaires afin d'honorer les prélèvements au titre du fonds de solidarité de la région Ile-de-France d'une part et au titre du prélèvement au redressement aux finances publiques d'autre part,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur John COLLEEMALLAY,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE DES VOTANTS,

Mme Véronique HUYNH, Mme Pierrette MAZERY, Mme Frédérique SARRAU, M. Frank MARQUET, votant contre

Mme Françoise GAULIER, M. Rémy JOURDAN, Mme Juliette ESPINOS, M. Christian GASQ, Mme Catherine LE DANTEC, M. Stéphane VIELLE, s'abstenant

DECIDE d'adopter la décision modificative n°1 pour le budget de la ville qui s'établit de la manière suivante :

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
Chapitre 014 : 739331 : +121 722 € 739115 : +4 €	
Chapitre 012: 64 111 : -121 726 €	
Investissement	
Dépenses	Recettes

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20231120-2023-11-13-04bi-DE
Date de télétransmission : 20/11/2023
Date de réception préfecture : 20/11/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le : 18-11-2023
Rendu exécutoire le : 18-11-2023

Le Secrétaire de séance

Mme Elisabeth MORELLI



Buc, le 20 novembre 2023

Le Maire
Stéphane GRASSET

Morelli

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20231120-2023-11-13-04bi-DE
Date de télétransmission : 20/11/2023
Date de réception préfecture : 20/11/2023

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20231120-2023-11-13-04bi-DE
Date de télétransmission : 20/11/2023
Date de réception préfecture : 20/11/2023

Acte à classer

2023-11-13-04bi

1

En préparation

2

Pour signature

3

Prêt à transmettre

4

En attente retour
Préfecture

5

> AR reçu <

6

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-11-20T18-26-57.00 (MI248985758)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20231120-2023-11-13-04bi-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Decision modificative

Date de décision : 20/11/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2023-11-13-04bis Decision modificative.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/11/23 à 16:50

Par [BORDIER Frederic](#)

Demande de signature

Date 20/11/23 à 16:50

Par [BORDIER Frederic](#)

Signé

Date 20/11/23 à 18:26

Par [GRASSET Stéphane](#)

Transmis

Date 20/11/23 à 18:26

Par [GRASSET Stéphane](#)

Accusé de réception

Date 20/11/23 à 18:31

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: lundi 20 novembre 2023 18:32
À: dgs-fast
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2023-11-13-04bi

' : . Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2023-11-13-04bi, télétransmis par Stéphane GRASSET.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20231120-2023-11-13-04bi-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 2023-11-13-04bi
Objet : Decision modificative
Date de décision : 20/11/2023
Date de transmission : 20/11/2023
Nature de l'acte : Délibération
Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.1. Decisions budgetaires

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel
<https://www.efast.fr>